



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/ACP/20/0057
Dossier suivi par : Service autorisations – OJE
Tél. : 24 55 6 -920 (8:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 20 AOÛT 2020

Accord de principe EAU/ACP/20/0057

Objet PAP "Rue de Mensdorf" à Roodt-sur-Syre

Maître d'Ouvrage ABC home S.A.

Bureau d'études B.E.S.T. s.à r.l.

Plans annexés

- Mémoire explicatif et calculs hydrauliques
- Plan n° 201001-13-002201a : Entwässerungskonzept
- Plan n° 1730a_pap_200 : Plan de situation ; Coupes
- Extrait du plan des canalisations
- Extrait de la partie graphique du PAG de la commune de Betzdorf
- Extrait du plan cadastral

Le présent accord de principe ne vaut pas autorisation au titre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accord de principe se base sur les plans annexés.

Remarque

Veuillez ajouter une servitude de passage sur le fossé, reprenant les eaux pluviales en provenance du bassin versant, sur le plan PAP.

Jean-Paul Lickes
Directeur